

Conseils pour l'ÉVALUATION

pour l'enseignement optionnel

« DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN »

L'enseignement optionnel de « Droit et grands enjeux contemporains » a pour objet de permettre aux élèves de Terminale d'élargir leurs champs de connaissance au domaine juridique. Cette ouverture au droit prend appui sur des questions contemporaines dont les enjeux seront explicités ainsi que la façon dont le droit s'en est saisi. Une telle démarche permet à la fois de comprendre les liens entre le droit et la société, dans sa fonction de régulation et d'ordonnement, mais également les complémentarités au sein des sources de droit, ainsi que les différentes applications du droit.

Cette démarche se décline au travers les finalités définies dans le programme :

- contribuer à la formation de l'élève afin de lui permettre de devenir un citoyen éclairé par la découverte de l'environnement juridique dans lequel il évolue et par l'acquisition de la rigueur nécessaire à l'expression d'une pensée éclairée ;
- comprendre le sens de la règle de droit pour en percevoir l'utilité en lien avec d'autres champs disciplinaires ;
- permettre la découverte des métiers du droit et ainsi contribuer à la réflexion autour du parcours d'orientation de l'élève.

L'évaluation de cet enseignement doit s'inscrire dans ces finalités. Ainsi l'évaluation portera à la fois :

- sur des travaux individuels ou collectifs, écrits ou oraux, permettant d'évaluer la compréhension d'un corpus documentaire en partie juridique, la capacité à réaliser un raisonnement juridique, à analyser, à questionner et à argumenter.
- sur une étude suivie sur une thématique en lien avec le programme. Ce travail individuel ou collectif de l'élève lui permettra de développer une réflexion personnelle et/ou d'approfondir une thématique dans un écrit pouvant aller jusqu'à une dizaine de pages. Ce travail suivi sur une partie de l'année donnera lieu ainsi à **évaluation de chacune des étapes que sont la recherche documentaire, la structuration des idées, la rédaction et la communication.**

Le professeur peut choisir pour sa classe soit une modalité collective soit individuelle. Ce choix aura une incidence sur la modalité de communication des travaux.

Les moyennes trimestrielles prennent appui sur 3 évaluations.

Il est souhaitable que la pondération des différents travaux au sein de la moyenne prenne en compte le temps nécessaire à leur réalisation ainsi que le recours aux méthodologies juridiques : veille juridique, recherche documentaire dans des bases juridiques (comme Légifrance), analyse et compréhension des jugements, des arrêts, des QPC, méthodologie du cas pratique pour résoudre une question de droit appliquée à une situation donnée, etc.

Ces méthodologies sont mobilisées à côté de méthodologies plus générales comme l'argumentation, la structuration du propos.